

Eglise Sainte-Madeleine - Restauration d'objets classés Monuments Historiques - Convention avec l'État et le Département du Doubs

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur proposition du Ministère de la Culture et de la Francophonie, il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable au projet de restauration de deux toiles et un panneau peint, classés Monuments Historiques et situés dans l'église Sainte-Madeleine.

Les deux toiles représentent l'une «la visitation», l'autre «le couronnement de la Vierge» et le panneau peint «Daniel dans la fosse aux lions».

Le coût de l'opération s'élève à 172 000 F et sera financé comme suit :

Etat (maître d'ouvrage)	86 000 F
Département du Doubs	43 000 F
Ville de Besançon (propriétaire)	43 000 F

La participation financière de la Ville financée au budget 95 sera imputée au chapitre 900.4/130.509. 41040.

Le Conseil Municipal est également invité à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir entre l'Etat et le Département sur cette affaire et à transférer la somme de 43 000 F du chapitre 900.4/235.509.41040 au chapitre 900.4/130.509. 41040.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.